

MESURE 1.2 (art.24)
DEMANDE D'AIDE A L'ARRET TEMPORAIRE D'ACTIVITE DE LA PECHE A LA CIVELLE DU 1ER AU 22 FEVRIER 2011
(Période maximale d'arrêt – 6 mois pendant la période de programmation)

NOM (en MAJUSCULE) et Prénom du bénéficiaire : _____
RAISON SOCIALE (le cas échéant) : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES NAVIRES

➤ Identification des navires bénéficiaires (si plusieurs navires utiliser plusieurs feuillets et indiquer le total de la demande sur le dernier)

POSTE A QUAI : Date de début d'arrêt : Date de fin d'arrêt :
 POSTE A QUAI : Date de début d'arrêt : Date de fin d'arrêt :
 POSTE A QUAI : Date de début d'arrêt : Date de fin d'arrêt :

TABLEAU 1 : AIDE SOLLICITEE PAR LE NAVIRE

Nom du navire	N° d'immatriculation	Pe (Articles 9 et 10 de l'arrêté du 31/01/2011)	REPARTITION DE L'AIDE	Indemnité sollicitée ¹	Contrôle DDAM/DRAM du montant d'aide
			PART ARMEMENT (IA) (article 11 de l'arrêté du 31/01/2011)		
			PART EQUIPAGE (IE) (article 12 de l'arrêté du 31/01/2011)		
			TOTAL	euros →	

Les éléments permettant l'estimation des parts armement (IA) et équipage (IE) sont disponibles en pages 5 à 6.

Paraphe de l'armateur sollicitant une indemnité



¹ L'attention du demandeur est attirée sur le fait que l'indemnité finalement attribuée sera calculée en fonction des éléments réglementaires en vigueur et des éléments de fait relatifs au navire et à l'équipage et pourra être différente de l'indemnité sollicitée si celle-ci a été estimée sur des fondements erronés.

TABLEAU 2 : REPARTITION DE LA PART EQUIPAGE DEFINIE AU TABLEAU 1 ENTRE LES MARINS

NOTA BENE :

- Le total des indemnités sollicitées est égal à la part équipage définie au tableau 1
- La répartition de la part équipage est effectuée par l'armement conformément aux usages de l'entreprise de pêche

Nom – Prénom du marin	N° d'identification du marin (8 chiffres)	Nombre de jours d'inscription au rôle = B			Indemnité sollicitée ²
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
		Déclaration		Contrôle DML/DDTM/DIRM	
TOTAL Nombre de marins bénéficiaires = E :³		total des jours d'enrôlement des marins du navire = J:		TOTAL:	= part équipage =

Nom et signature de l'armateur sollicitant une indemnité, **précédé de la mention suivante :**

« J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus et suis averti qu'une fausse déclaration est de nature à entraîner la non attribution de l'aide sans préjudice des éventuelles poursuites pénales. J'assume par ailleurs la pleine responsabilité de la répartition de la part qui leur incombe entre les membres de mon équipage.

² L'attention du demandeur est attirée sur le fait que l'indemnité finalement attribuée sera calculée en fonction des éléments réglementaires en vigueur et des éléments de fait relatifs au navire et à l'équipage et pourra être différente de l'indemnité sollicitée si celle-ci a été estimée sur des fondements erronés.

³ Seuls peuvent figurer sur ce tableau les marins inscrits sur le rôle d'équipage avant 28/01/2011 et pendant la période d'arrêt du navire.

ELEMENTS PERMETTANT DE VERIFIER L'ELIGIBILITE DU NAVIRE (ARTICLE 4 DE L'ARRÊTE DU 31/01/2011)

Réservé contrôle DRIM :

Nom du Navire		Nom de l'armateur	
Quartier d'immatriculation		Organisation de producteurs	
Numéro du navire			

Navire actif au fichier de la flotte de pêche communautaire		OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Navire titulaire, au moment de la demande, d'une licence CMEA et d'un timbre civelle pour 2011		OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
activité de pêche à la civelle en	2008	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	2009	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	2010	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	2011	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	2011	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	au cours de la saison de pêche 2010-2011 avant le 28/01/2011	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Obligations déclaratives satisfaites en	2008	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	2009	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	2010	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	2011	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Nouvel entrant en	2009	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	2010	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	2011	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Si remplace un navire nom et N °d'immatriculation du navire remplacé :				
Navire remplacé satisfaisant les critères ci-dessus.		OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Nb de jours arrêt d'activité de pêche indemnisés dans le cadre de l'arrêté du 8 avril 2010 relatif à la mise en œuvre de l'arrêt temporaire d'activité de la pêche à la civelle en Vendée et Charente-Maritime du 1er mars au 30 avril 2010 suite à la tempête Xynthia =..... ≤ six mois		OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>

Date :

Visa du DIRM
Signature

ELEMENTS PERMETTANT DE CALCULER LA PERTE ECONOMIQUE DU NAVIRE (ARTICLES 8 ET 9 DE L'ARRETE DU 31/01/2011)

Nom du Navire		Nom de l'armateur	
Quartier d'immatriculation		Organisation de producteurs	
Numéro du navire			

C = meilleur tonnage obtenu sur une période de 7 jours consécutifs en février 2008, en février 2009 ou en février 2010 = ----- KG
 Dates de début et de fin de la période retenue pour le calcul de C : du au

Pt = plafond tonnage = 20 kg si E = 1 ; = 23 kg si E > 1

C_{max} = C si C ≤ Pt ; = Pt si C > Pt = ----- KG

Pe = C_{max} x 400 x 0,80 = €

(formule à inscrire) Je soussigné « **NOM – Prénom** »
 ▪ **Atteste de la véracité des informations** mentionnées dans le tableau ci-dessus

Fait à _____, le _____

Signature de l'armateur

Visa du DIRM

Date : _____ Signature _____

ELEMENTS PERMETTANT D'ESTIMER LE MONTANT DES INDEMNITES (ARTICLES 11, 12 ET 13 DE L'ARRETE DU 31/01/2011)⁶

Nom du Navire		Nom de l'armateur	
Quartier d'immatriculation		Organisation de producteurs	
Numéro du navire			

INDEMNITE ARMEMENT SOLLICITEE = IA:

$IA = Pe/2 = \dots\dots\dots$

INDEMNITE EQUIPAGE SOLLICITEE = IE:

C : Coefficient de présence au rôle= $\frac{J}{M \times E}$

J = total des jours d'enrôlement des marins du navire (voir tableau 2 page 2) =

M = nombre de jours d'arrêt que le navire effectue =

E = nombre de marins bénéficiaires (voir tableau 2 page 2) =

C =

IE= (Pe/2) x C =

(formule à inscrire) *Je soussigné « NOM – Prénom »*

- **Atteste de la véracité des informations** mentionnées dans le tableau ci-dessus

Fait à _____, le _____

Signature de l'armateur

Visa du DIRM

Date :

Signature

⁶ L'attention du demandeur est attirée sur le fait que l'indemnité finalement attribuée sera calculée en fonction des éléments réglementaires en vigueur et des éléments de fait relatifs au navire et à l'équipage et pourra être différente de l'indemnité sollicitée si celle-ci a été estimée sur des fondements erronés.

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

1. Fiche DSI (à fournir par le service instructeur).
2. Pour les marins salariés, fournir une copie du contrat d'engagement maritime.
3. Acte de francisation du navire.
4. contrat d'affrètement

AIDES PREALABLEMENT REÇUES DANS LE CADRE DU PLAN DE SORTITE DE FLOTTE

Avez-vous bénéficié d'une aide dans le cadre d'un plan de sortie de flotte ?

Oui Non

Montant d'aide perçu (à renseigner par le service instructeur) :

|_|_|_| |_|_|_| €

ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE

Je suis informé du fait que tout appareillage et/ou changement de position d'amarrage – sans information écrite préalable de l'autorité maritime - me privera de la totalité du montant de l'indemnisation de la période d'arrêt déclarée.

INDICATEURS DE REALISATION PREVISIONNELS (A RENSEIGNER PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR)

Axe	Mesure	Action	Libellé	Donnée	Quantité prévisionnelle
1- Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire	1.2- Arrêt temporaire des activités de pêche	1	Arrêt temporaire	1. Nombre de pêcheurs/jour	
				2. Navires concernés, le cas échéant	

Fait à, le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Cachet

Nom et signature du représentant légal⁷ :

7

Ou de tous les associés/adhérents pour les GIE et les GAEC